

UNE HABITATION ET SON EXTENSION, RUE CRONQUE

Auteur du projet : A. Godart

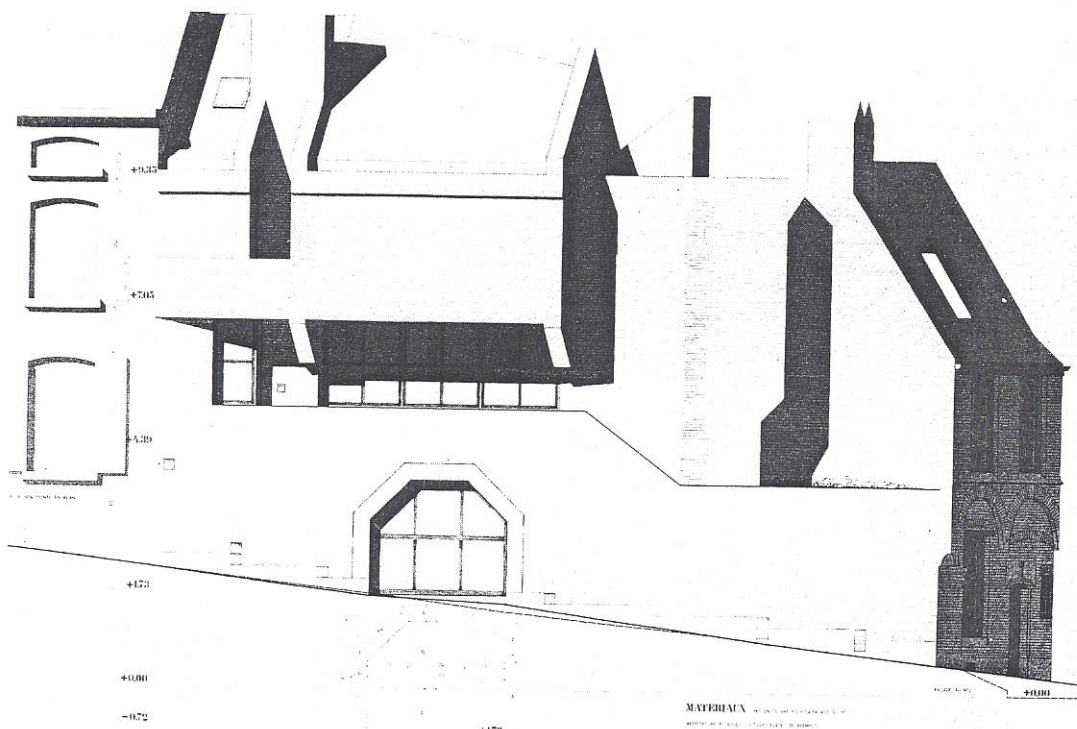
Il s'agit de deux petites maisons, l'une compte 40 m² au sol et l'autre 50 m², qui ont été mises en communication à chacun des niveaux, de façon à ce que l'ensemble puisse répondre à un programme d'habitation plus complet.

La première maison est une petite construction modeste datant du 17^{ème} siècle, qui avait été réaménagée intérieurement en 1961-62, et occupée en 1963. C'est une des rares habitations modestes de cette époque, qui soit encore visible à Mons, ville incendiée par Louis XIV et reconstruite au 18^{ème} siècle.

La seconde maison a été achetée en 1973. Datant du début du 20^{ème} siècle, et bricolée « de naissance », elle était entachée de défauts constructifs assez graves. De plus, son organisation interne, et notamment la position de l'escalier et des différents niveaux, ne permettait pas de la mettre en communication avec sa voisine. Elle a donc été démontée brique par brique, ces dernières étant entreposées à proximité et sommairement nettoyées en vue d'être réemployées.

Sa reconstruction complète a été étudiée en 1974 et entamée en 1975. Le gros œuvre se termina en 1976 et elle fut occupée en 1977.

Les difficultés rencontrées furent dans l'ordre chronologique : architecturales, administratives, puis techniques.



5

- 1) Difficultés architecturales : L'idée fut dès le départ de créer un enchaînement de volumes traités en briques de réemploi, et qui soit une sorte d'exhalation du tracé sinueux, et même chaotique, de cette petite rue en forte déclivité. L'escalier devait obligatoirement servir de liaison entre les deux maisons situées à des niveaux différents, et

toute l'organisation interne découla de cette disposition.

- 2) Difficultés administratives : Ce n'est pas du premier coup que le permis de bâtir fut délivré, et il fallut bien des palabres pour faire accepter le projet. Les points les plus visés furent l'encorbellement de la chambre située au second étage, et le dessin de la porte du garage.

- 3) Difficultés techniques : Elles sont propres aux constructions situées dans un centre urbain ancien au parcellaire très serré. Il en résultait des difficultés d'approvisionnement, d'entreposage et de maintenance qui grevèrent fatalement les coûts.

5. Extension d'une habitation, rue Cronque. Dessin de 1974.

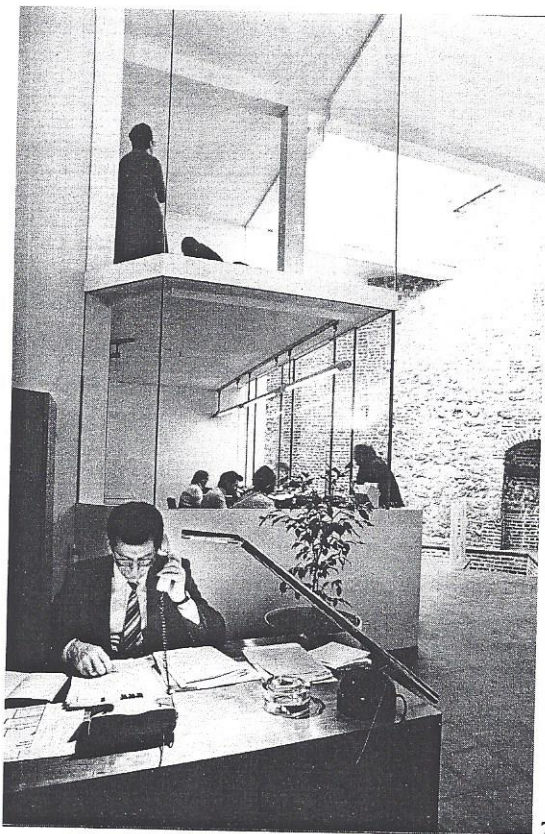
Legendes pages 12-13

1. Photo aérienne du centre de Mons, montrant le plan radio-concentrique et le tissu urbain de la vieille ville, aux abords de la Grand'place. (photo A. Godart)
2. Extrait de l'esquisse du plan d'aménagement de René PANIS (vers 1950)
3. Plan original de 1970 accompagnant l'avant-projet de prescriptions d'urbanisme applicables à l'Intra-Muros. (A. Godart et P. Gosselain)
4. Photo aérienne de l'« Ilôt Grand'place » en 1985. Les travaux sont pratiquement terminés. (photo A. Godart)

LE « BLANC LEVRIER » GRAND'PLACE

Auteurs du projet :

A. Godart et O. Dupire



6



7

6. La maison du « blanc levrier » de 1530 restaurée de 1980 à 1983 par A. Godart et O. Dupire. (photo J. Boucher)
7. La maison du « blanc levrier » - vue intérieure de l'agence bancaire montrant le voisinage de l'architecture contemporaine et des vestiges de l'enceinte médiévale.



9



10

A + 93, 1986

UN^e AGENCE DE BANQUE ET SON EXTENSION, RUE DES CLERCS

Auteurs du projet :

A. Godart et J. Blondiau

Située à proximité de la Grand'place de Mons, l'agence de banque initiale avait été construite dans les années 1965-1967 derrière une façade classique montoise de 1709, maintenue en place sans démontage.

À l'époque, cette volonté de composer un projet en respectant l'essentiel du patrimoine architectural existant apparaissait plus comme étant un caprice d'architecte, à qui l'on avait effectivement donné carte blanche. En effet, le remarquable ensemble urbain du 18^{ème} siècle que cet immeuble terminait n'était guère considéré. Il ne fut classé qu'en 1972, et mentionné à l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique en 1975 seulement.

Le programme de 1965 comportait une petite agence de banque sans salle des coffres, une vaste salle de réunion au premier étage, et un appartement pour l'agent sur les deux niveaux supérieurs.

En 1977, les activités s'étant fortement développées, tout était devenu insuffisant. Il fallait non seulement faire passer l'agence de 3 à 7 guichets, mais

aussi lui adjoindre une grande salle des coffres pour la clientèle. Les deux petits immeubles contigus furent achetés.

Se trouvant « en amont » dans la rue des Clercs, en dehors du bel ensemble urbain du 18^{ème} siècle, ils ne présentaient pas grand intérêt, l'expression architecturale des façades étant assez pauvre, et les dispositions intérieures étant tout-à-fait inadéquates.

La décision de ne pas placer les coffres en sous-sol, dans cette rue en forte déclivité, fut prise très rapidement. Il s'agissait d'éviter d'importants travaux de reprise en sous-œuvre.

Localisée dès lors au premier étage, au-dessus de l'extension de l'agence, cette salle des coffres risquait de poser un problème d'expression. Certains étaient d'ailleurs d'avis qu'il convenait de prolonger l'ensemble urbain du 18^{ème} siècle par un pastiche recouvrant la nouvelle fonction.

La recherche d'une composition architecturale contemporaine fut cependant entreprise, le but étant d'exprimer

clairement mais discrètement le programme, tout en respectant le rythme et l'échelle des immeubles voisins.

Pour ce faire, et de façon à voir l'immeuble se fondre dans le gabarit de la rue, un appartement indépendant fut ajouté au programme de base. Il occupe les deux niveaux supérieurs, au-dessus de la salle des coffres.

8. Une agence de banque et son extension, rue des Clercs. Dessin de 1977.

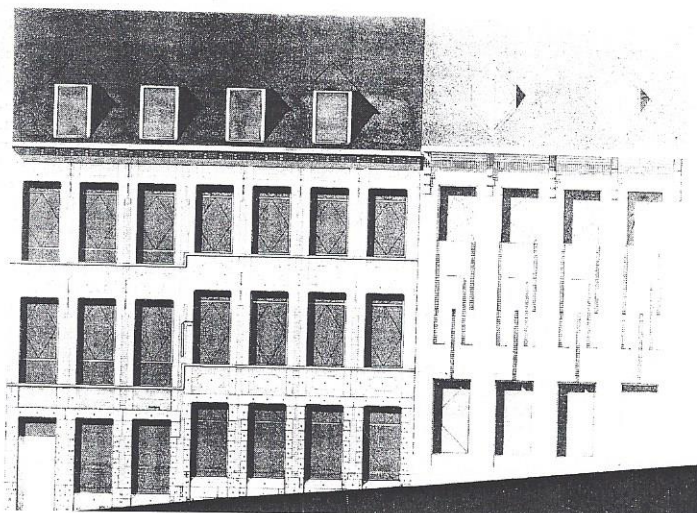
9. Une agence de banque et son extension. Vue du bus de la rue des Clercs.

(Photo J. Boucher)

10. Une agence de banque et son extension. Vue du haut de la rue des Clercs.

(photo J. Boucher)

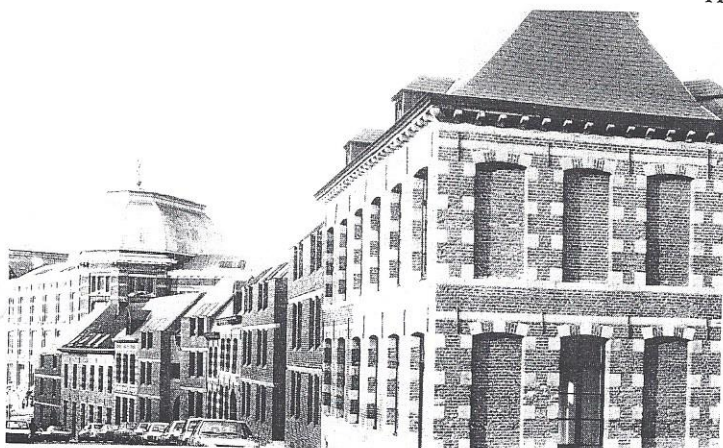
8



15



11



12

DES LOGEMENTS POUR ETUDIANTS, RUE DU PARC

Auteurs de projet :

A. Godart et O. Dupire



15

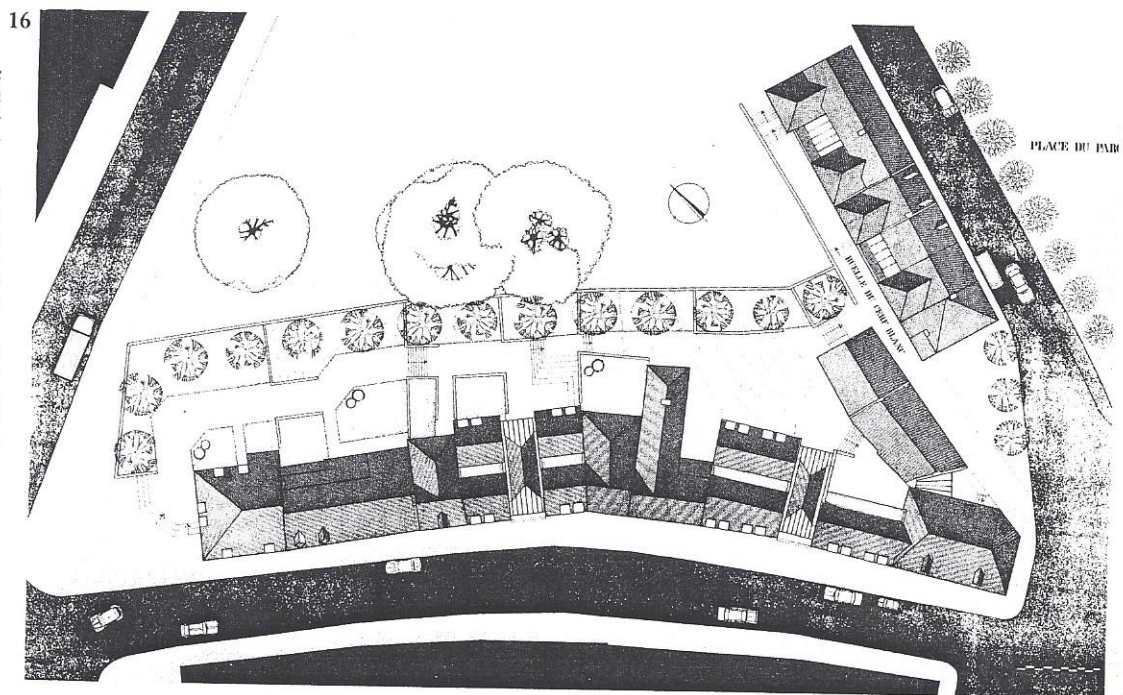
13

Arrivant à Mons par la bretelle autoroutière la plus directe, c'est au moment du franchissement des boulevards que l'on perçoit le mieux la topographie très particulière du site choisi.

En fait, la ville ancienne percée sur sa butte commence là, au pied de la rue du Parc. Et cette rue par laquelle on entre réellement en ville conserve ses caractéristiques urbaines, son gabarit de rue de vieille ville, et ses maisons d'échelle modeste.

Les immeubles qui l'encadrent ont été distingués selon leur intérêt architectural, en immeubles à restaurer et en immeubles à démonter. Les immeubles forment d'ailleurs de petits ensembles dont l'architecture est assez homogène.

Cette situation fait apparaître la particularité du problème posé : il s'agit de relier entr'eux ces ensembles anciens en projetant des immeubles d'accompagnement nouveaux et d'expression contemporaine, dont l'échelle, les volumes, les rythmes et les teintes doivent s'apparenter au caractère des façades qui sont restaurées.



16

PLACE DU PARC

14

15

17

La définition de cette expression architecturale d'accompagnement détermine ainsi une gamme limitée de matériaux à mettre en œuvre tels que briques de texture proche des briques anciennes, et des toits d'ardoises.

Cet ensemble de 81 logements répartis en 8 entités de tailles variées groupant de 6 à 18 chambres s'organise autour d'un petit foyer des étudiants aménagé dans les deux vieilles petites maisons de la ruelle du Cerf Blanc.

Chaque entité de 6 à 18 chambres comprend une cuisine-salle à manger, une salle d'étude, et divers locaux techniques.

Le projet complet, qui représente environ 3.500 mètres carré de plancher a été étudié en 1978, et les locaux sont occupés depuis la rentrée académique 1981-1982 de l'Université.

11. Des logements pour étudiants. Vue du haut de la rue du Parc en 1977, avant les travaux.

(photo J. Boucher)

12. Des logements pour étudiants. Vue du haut de la rue du Parc en 1982, après les travaux.

(photo J. Boucher)

13. Des logements pour étudiants. Dessin du bas de la rue du Parc en 1978.

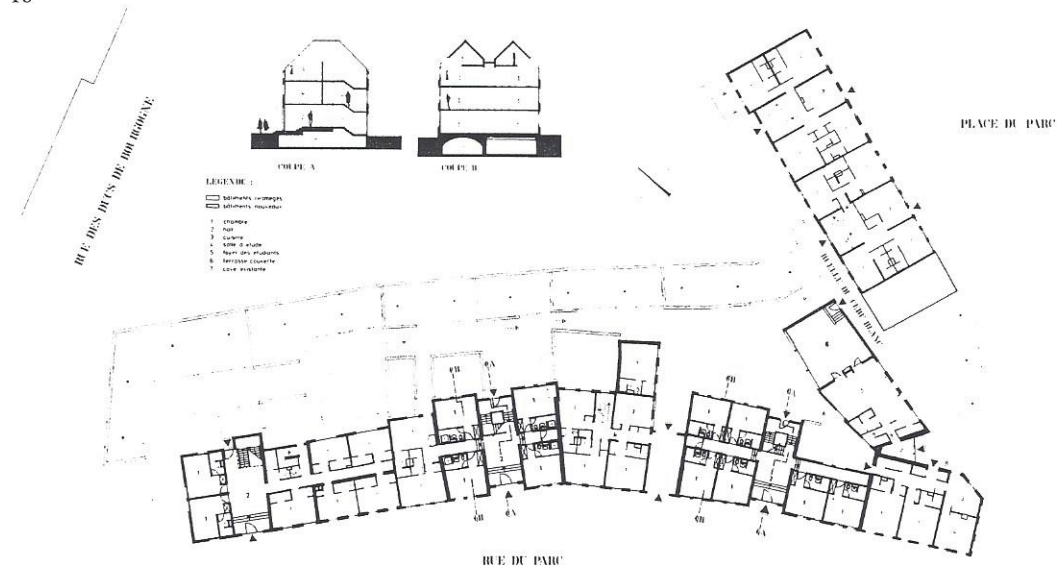
14. Rue du Parc. Le mélange des maisons anciennes et nouvelles.

(photo A. Godart)

15. Des logements pour étudiants. Dessin de l'ensemble des façades en 1978.

16. Des logements pour étudiants. Plan de rez-de-chaussée.

16



PLACE DU PARC

RUE DU PARC

0 10 20 30 40

DES APPARTEMENTS SUR COUR, RUE DES SOEURS GRISES

Auteurs du projet :

A. Godart et O. Dupire

Il s'agissait de recycler une assez vaste propriété du 18^{ème} siècle, située sur le flanc sud de la butte, le long d'une rue en forte pente, allant historiquement de la « rivière » au « château » et dont les jardins avaient été reconvertis au siècle passé en ateliers de bonneterie.

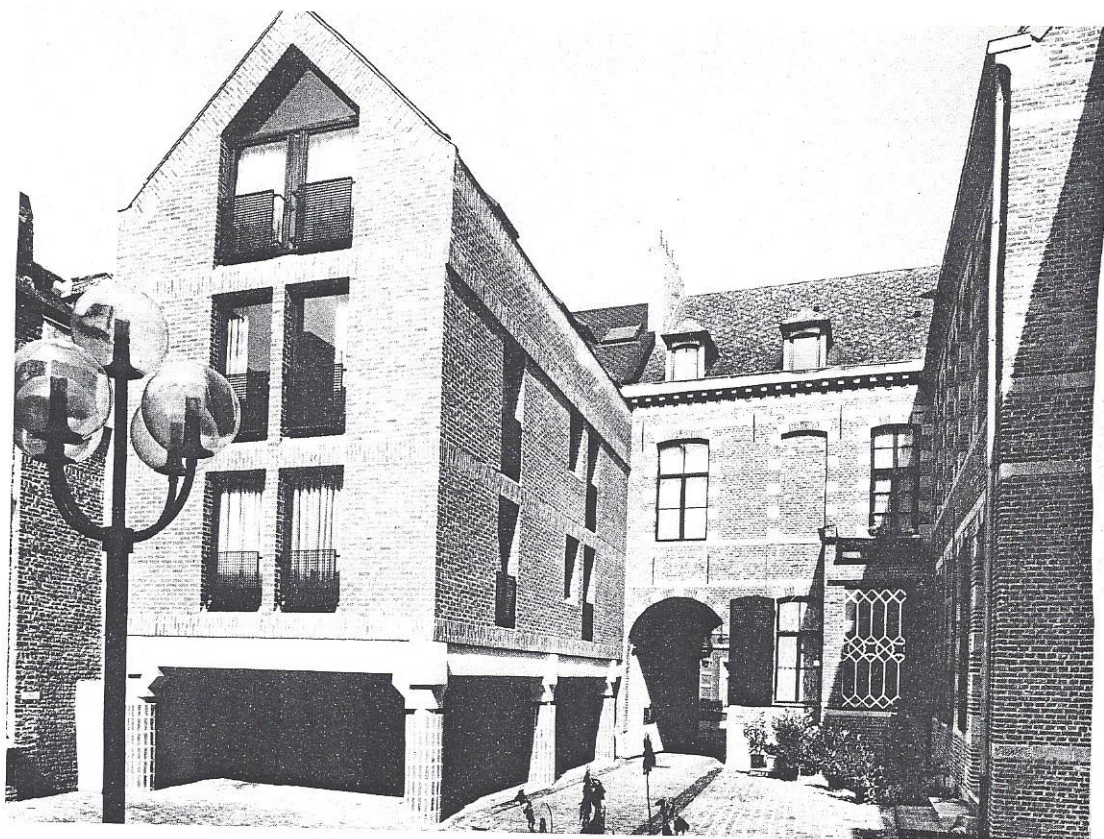
Cette activité artisanale avait quitté le centre de la ville, et l'ensemble ainsi disponible intéressait un promoteur.

On décida de conserver l'hôtel du 18^{ème} siècle, d'ailleurs en parfait état, dans sa fonction première de logement de grande classe.

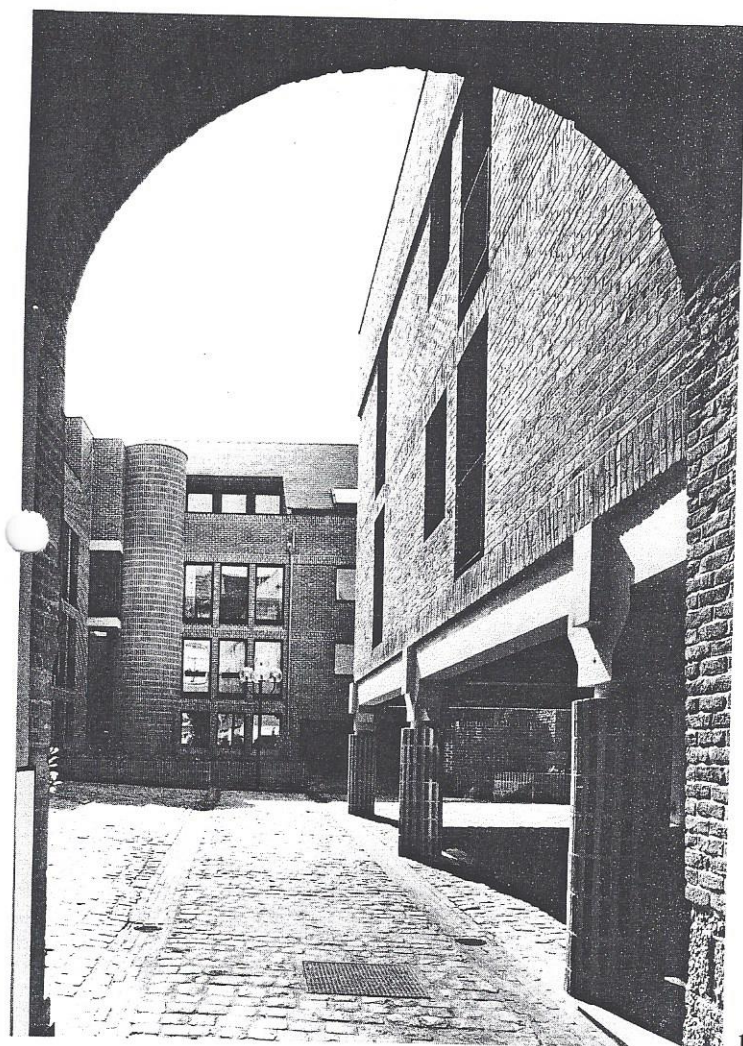
Les ateliers désaffectés firent place à un ensemble de 19 appartements de toutes tailles, de garages et de places de stationnement couvertes, organisé autour d'une cour intérieure spacieuse et bien ensoleillée.

L'architecture nouvelle devait accompagner les bâtiments du 18^{ème} siècle, et le dessin du pavage de la cour devait composer un tableau, tant pour l'arrivant que pour l'habitant.

Les études débutèrent en 1979, et les premiers appartements furent livrés fin 1982.



18



17

POUR UNE ARCHITECTURE CONTEXTUELLE

Ce n'est qu'en présence d'un site construit d'une certaine valeur, historique ou autre, que la question de l'intégration architecturale se pose réellement.

Il faut donc, avant tout, que la notion de site construit soit bien perçue, qu'elle soit reconnue, et qu'elle prenne rang parmi les données essentielles qui conditionnent la qualité de la vie.

Il faut aussi qu'un canevas de critères d'appréciation permettant de mesurer les caractéristiques des ensembles bâtis soit défini.

Il faut enfin qu'une « critique » existe, en cette matière comme en d'autres, reposant sur une connaissance profonde des sites construits.

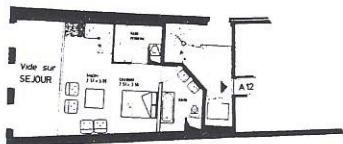
Et c'est bien sur cette connaissance profonde que doit s'appuyer la démarche, car outre les aspects historiques, géographiques, socio-économiques et techniques, celle-ci doit comporter une analyse visuelle fouillée des ensembles bâtis.

Il y a peu, la notion de site n'était entendue que dans le sens de « site naturel », excluant la plupart des villes et des villages qui ne bénéficiaient pas d'une situation originale.

En dehors de quelques cas évidents, parce que rares, la physionomie des ensembles bâtis n'était pas prise en considération.

C'était ignorer tout un pan de l'expression des hommes, qui dans l'implantation de leurs bâtisses s'accommodaient souvent avec beaucoup d'adresse de situations difficiles, créant des espaces riches, soit composés, soit récupérés.

Plan du DUPLEX
de l'appartement A04

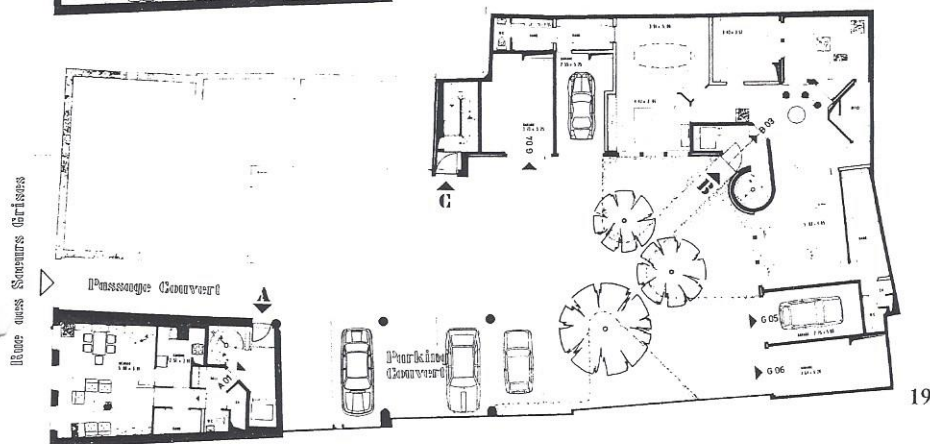


Résidence LE CHAPITRE

Rue des Sœurs Grises, 2 70400 - NOGENT

Plan du REZ DE CHAUSSEE

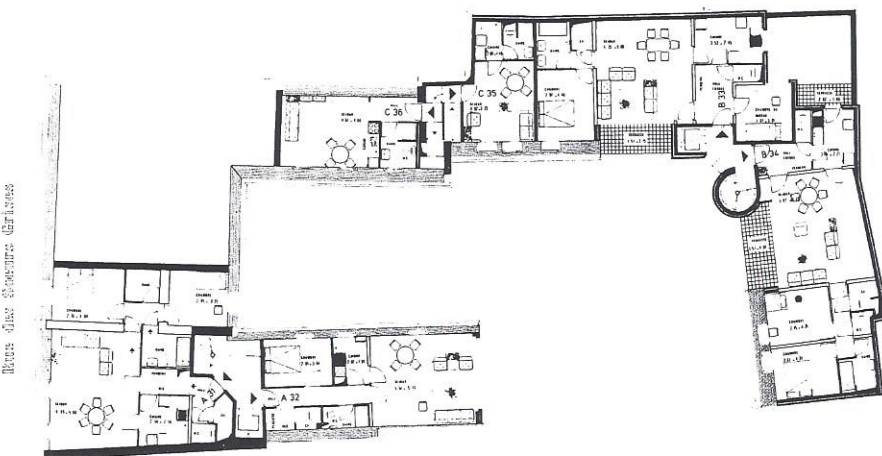
0 1 2 3 4 5 6 7m



19



20



21

La prise de conscience des années 60 à 70 mit en cause les comportements simplistes qui motivaient précédemment l'aménagement des ensembles bâtis.

La notion de patrimoine culturel immobilier s'étendit à des couches de plus en plus modestes et de plus en plus récentes de bâtiments, puis la notion d'intégration fit surface introduisant une approche plus fine du traitement architectural des lieux construits.

L'étude des sites s'organisa. Des méthodes virent le jour. Et un nouveau comportement apparut, attentif à la complexité des situations, et à l'interdépendance des forces en présence.

Actuellement, la démarche apparaissant la mieux adaptée à cette attitude, démarche qui devrait précéder l'ébauche de tout projet architectural, conduit à recommander le cheminement suivant :

- 1) Préablement, il convient d'étudier le site en détail, d'en mesurer l'importance relative, de discerner ce qui le distingue particulièrement, ce qui constitue sa valeur propre, qu'elle soit originale, ou qu'elle soit au contraire typique d'une région.
- 2) Il convient ensuite d'apprécier si le programme proposé est compatible avec le site retenu, de vérifier si ce programme le valorise, soit en complétant le paysage sans le perturber, soit en lui donnant un accent, une saveur supplémentaire.
- 3) Il convient enfin de proposer une organisation des lieux et une expression architecturale qui tiennent compte du site, soit en le complétant discrètement si le site est suffisamment riche, soit en lui apportant le geste architectural qui lui manquait.

Dans le désordre et la confusion des formes que nous connaissons, seule une démarche contextuelle permet de valoriser un site ou ce qu'il en reste.

Cette approche ne signifie absolument pas qu'il faille se réfugier dans un certain mimétisme, ou dans un pastiche quelconque.

Bien au contraire, cette démarche s'ouvre pleinement à une forme de création qui se situe en dehors des lieux communs des architectures de bon goût, qui connaît son champ d'action, et qui se fixe des limites.

Décembre 1986.

17. Des appartements sur cour. Vue de l'entrée, rue des Sœurs grises.

(photo J. Boucher)

18. Des appartements sur cour. Vue du fond de la cour.

(photo J. Boucher)

19. Des appartements sur cour. Plan du rez-de-chaussée.

20. Des appartements sur cour. Plan des 1er et 2ème étages.

21. Des appartements sur cour. Plan du 3ème étage.